

Si on prie seul, sauf cas d'urgence, on doit faire arvit (chema/amida/hallel) de pessah après 20 :55. Le seder ne peut pas être commencé avant 20 ;55 les deux soirs.

Mercredi soir:

1. p.332 : Psaume 107 de pessah: Hodou lachem
2. p.168 : Psaume 92 de chabat: on commence à Tov Lehodot Lachem, certains commencent à Mizmor chir leyom hachabat.
3. P.169 : on continue arvit comme le chabat
4. Après hachkivenou, on passe p.335 et on remplace vechamerou par Ele Moade.
5. P.336 : Amida de Pessah (texte du haut) avec les mentions de pessah
6. p.294 : Après amida, directement Hallel Complet AVEC brakha
7. p.345 : Psaume de Pessah Betset Israel
8. p.181 : Alenou Lechabeah
9. p.182 : Igdal

Jeudi matin:

1. p.37->41 : Comme tous les matins, jusqu'à Hachem Melekh er Hoshienou inclus
2. p.190 ->198 comme le samedi matin, on intercale le psaume de Pessah p.335 avant Mizmor CHirou Lachem p.194
3. p.199->211 : Comme le chabat, on commence à Tov Lehodot Lachem, certains commencent à Mizmor chir leyom hachabat pour le psaume p.200 que l'on fait debout après Baroukh Cheamar
4. P.212->220 : on continue comme le chabat mais on saute Lael Acher Chavat p.214 en haut.
5. P.336 : Amida de Pessah (texte du haut) avec les mentions de pessah
6. p.294 : Après amida, directement Hallel Complet AVEC brakha
7. Torah +Haftara à lire dans hopumach, paragraphes de pessah
8. P.233->234: Achre
9. P.235 : On commence à Yehi Hachem Helokenou 3è ligne quand ce n'est pas chabat. Puis Yimlokh (ceratins font mi ou ze et hachem melekh) puis Mizmor Ledavid.
10. P.236 : Chouva
11. P.346->348 : Tikoune Hatal
- 12. A PARTIR DE MAINTENANT ON DIT MORID HATAL DANS LA AMIDA. SI ON SE TROMPE OU DOUTE, ON REPREND (au début de la amida si on s'en rend compte après la brakha mehaye hametim ou à ATA GIBOR si on s'en rend compte avant).**
13. P.336 : Moussaf de Pessah (texte du bas) avec les mentions de pessah
14. P.244->248 : Comme après moussaf de chabat

Jeudi après midi:

1. p.252->259: Comme tous les minhas de chabat jusqu'à avant le kaddich (on ne lit pas Vaani Tephilati)
2. P.336 : Amida de Pessah (texte du haut) avec les mentions de pessah.

3. Certains font p.345 : Psaume de Pessah Betset Israel d'autres font p.332 : Psaume 107 de pessah: Hodou lachem
4. p.268: Alenou lechabeah

Si on prie seul, sauf cas d'urgence, on doit faire arvit (chema/amida/hallel) de pessah après 20 :55. Le seder ne peut pas être commencé avant 20 ;55 les deux soirs.

Jeudi soir (identique à mercredi soir avec le 1^{er} jour du OMER en plus)

1. p.332 : Psaume 107 de pessah: Hodou lachem
2. p.168 : Psaume 92 de chabat: on commence à Tov Lehodot Lachem, certains commencent à Mizmor chir leyom hachabat.
3. P.169 : on continue arvit comme le chabat
4. Après hachkivenou, on passe p.335 et on remplace vechamerou par ele moade.
5. P.336 : Amida de Pessah (texte du haut) avec les mentions de pessah
6. p.294 : Après amida, directement Hallel Complet AVEC brakha
7. p.352 : Supputation du omer avec brakha, 1^{er} jour et Harahaman. Suivi de Lamnaseah Binginot Mizmor Chir (p.41 vieilles éditions ou 355/1) et de Ana Bekhoah (p.30 vieilles éditions ou p.355/1)
8. p.345 : Psaume de Pessah Betset Israel
9. p.181 : AlenouLechabeah
10. p.182 : Igdal

Certains font le omer avant Alenou Lechabeah.

Vendredi Matin :

- Identique à Jeudi matin avec torah/haftara du 2^e jour.
- On ne répète pas Tikoun Hatal
- On a l'habitude de répéter Hayom Yom Ehad Laomer puis Harahman avant Alenou Lechabeah

Vendredi après-midi comme jeudi après-midi

Autorisé erev chabat de prier seul après le plag haminha à 18h57 uniquement si on a fait minha AVANT le plag haminha, sinon on doit attendre 21 :06 pour faire chema/amida. Dans un tel cas, on peut faire kabbalat chabat jusqu'à Mizmor Chir Leyom Hachabat et Psaume de Pessah quand on veut, puis faire Kiddouche, birkat hamazone et ensuite on prie arvit après 21 :06 avec chema/amida/omer. Il faut demander à quelqu'un de nous le rappeler ou de mettre un réveil pour ne pas oublier.

Si on a prié avant 21 :06 arvit, on refait les 3 paragraphes du chema et omer après 21 :06.

Vendredi Soir :

1. Pas de Chir Hachirim et pas de Lekou Neranena.
2. p.163 : On commence à Mizmor Ledavid puis Ana Bekhoah.
3. On ne lit pas Bame Madlikin et on saute directement à Lekha Dodi
4. P.166->167 : Lekha Dodi, on ne lit pas Yishakeni Mineshikot Pihou
5. P.168 : Mizmor Chir Leyom Hachabat comme d'habitude
6. P.332 : Psaume de Pessah
7. P.169->179: Arvit de chabat comme d'habitude avec Vechamerou (on ne dit pas Ele Moadé). La amida est celle du vendredi soir classique avec mention de pessah entre Retse et Modim (Yaale Veyavo en disant Yom et non Yom Tov). Si on a oublié la mention de Hol Hamoed, on reprend à Retsé si c'est avant la fin de la amida. Si c'est après, on recommence depuis le début.
8. P.179 : Uniquement Yom Hachichi jusqu'à Laassot on ne lit pas les brakhot en dessous
- 9. On intercale le OMER si on fait Arvit après la nuit pleine (21h15).**
10. On continue l'office de chabat normalement jusqu'à Igdal p.182
11. Certains ne font pas Chalom Halekhem et Echet Hayil.
12. Kidouch de chabat normal (aucune mention de pessah)
13. **ON NE DIT PAS AL AKHILAT MATSA MAIS JUSTE MOTS ILEHEM MIN HAARETZ. AL AKHILAT MATSA UNIQUEMENT LE SOIR DE CHAQUE SEDER**

Samedi Matin :

1. p.37->41 : Comme tous les matins, jusqu'à Hachem Melekh er Hoshienou inclus
2. p.190->220 comme le samedi matin normal (on ne lit pas le psaume de Pessah)
3. p.221 : Amida de chabat comme d'habitude avec Vechamerou (on ne dit pas Ele Moadé). La amida est celle du vendredi soir classique avec mention de pessah entre Retse et Modim (Yaale Veyavo en disant Yom et non Yom Tov). Si on a oublié la mention de Hol Hamoed, on reprend à Retsé si c'est avant la fin de la amida. Si c'est après, on recommence depuis le début.
4. p.294 : Après amida, directement Hallel Abrégé SANS brakha (ni au début ni à la fin)
5. Torah +Haftara à lire dans houch, paragraphes de pessah chabat hol hamoed
6. P.233->234: Achre
7. P.235 : On commence à Baroukh comme d'habitude. Puis Yimlokh puis Mizmor Ledavid.
8. P.236 : Chouva
9. P.336 : Moussaf de Hol Hamoed Pessah (texte du bas) avec les mentions de pessah ET de chabat mais en disant Yom et non Yom ToV. Attention, on ne dit pas elokenou veloke avotenou... avant kadechenou P.342 3è ligne sauf si on est sûr d'avoir la coutume de le dire
10. P.244->248 : Comme après moussaf de chabat
11. On intercale le 2^e jour du omer sans brakha avant Alenou Lechabeah

Samedi Après-Midi :

1. p.252->259: Comme tous les minhas de chabat jusqu'à avant le kaddich (on DIT Vaani Tephilati)
2. p.260 : mizmor chir leyom hachabat
3. P.261 : Amida de Chabat avec les mentions de pessah (Yaale Veyavo entre retse et modim)
4. ON NE DIT PAS TSIDKATECHA

5. P.267: psaume de chabat
6. p.268: Alenou lechabeah
7. **Seouda chlichit !!!**

Samedi soir tous les soirs jusqu'à lundi soir inclus (après la sortie des étoiles, cf. calendrier):

1. p.332 : Psaume 107 de pessah: Hodou lachem + Ledavid, lamnaseah et Ledavid comme chaque samedi soir.
2. p.134 : Arvit de semaine comme d'habitude
3. Mention de Yaale Veyavo dans la AMIDA
4. Comptage du OMER avec Lamnaseah et Ana Bekhoah comme tous les autres jours
5. **HAVDALA AVEC BESSAMIM ET AVEC LE FEU**

Dimanche, lundi et mardi Matin (PAS DE TEFILIN) :

1. p.37->41 : Comme tous les matins, jusqu'à Hachem Melekh er Hoshienou inclus
2. p.41-> Certains remplacent Lamnaseah Binginot Mizmor chir par le psaume 19 p.190 (minhag marocain sûr).
3. P.43 : Baroukh Cheamar
4. P.44 : Minhag marocain et peut être d'autres : on ne dit pas Mizmor Letoda.
5. On continue comme tous les jours de la semaine jusqu'à la Amida avec mention de Yaale Veyavo.
6. p.294 : Après amida, directement Hallel Abrégé SANS brakha (ni au début ni à la fin)
7. p.301 ->304 (Achre et Ouva Letsion)
8. P.336 : Moussaf de Hol Hamoed Pessah (texte du bas) avec les mentions de pessah mais en disant Yom.
9. p.332 : Psaume 107 de pessah: Hodou lachem
10. P.102 : Kave jusqu'à Alenou Lechabeah, on intercale le jour du OMER avant Alenou.

Minha de semaine :

Comme tous les jours de semaine avec Yaale Veyavo dans Amida.

7^e jour de Fete :

- Arvit mardi soir:
 - **Comme pour mercredi soir de la fête mais PAS DE HALLEL**
- CHaharith, c omme pour le premier jour de fête avec les différences suivantes :
 - **On intercale les metions de Chabat Bechalah p.208 (Vatikah Myriam) après la Chira**
 - **Hallel ABREGE sans Brakha au lieu de HALLEL COMPLET**
 - Pas de TIKOUN HATTAL
- Minha :
 - **Comme Premier jour**

8^e jour de Fete :

- Arvit mercredi soir:
 - **Comme pour mercredi soir de la première fête mais PAS DE HALLEL**
- Charith, comme pour le premier jour de fête avec les différences suivantes :
 - **Hallel ABREGE sans Brakha au lieu de HALLEL COMPLET**
 - **Pas de TIKOUN HATTAL**
- Minha :
 - **Comme Premier jour**

Après la fête :

HAVDALA SANS BESSAMIM ET SANS LE FEU

MIMOUNA AVEC MOUFLETA, ZABAN et FEVES DANS LA FARINE